



ORGANISATION DU TRAVAIL et RÉGIME INDEMNITAIRE AGENTS et CHEFS D'ÉQUIPE en DIR

23 mai 2007

Propositions de l'administration pour 2007

Cat. CEI DGR	Typologies des CEI selon la DGR	Nb de CEI	Nb d'agents et CEE	Ecart actuels PTETE en euros	Ajustement mi-2007 moyenne actuelle	Revalorisation nov 2007
1	Routes : moins de 10 000 véhicules/jour, en général bi-directionnelles ; 2 x 2 voies pouvant atteindre 50 % organisation du travail classique	53	607 AE	900 à 1 200	934 €	1 100 €
			172 CEE	1 000 à 1 800	1 118 €	1 430 €
2	Routes : entre 10 000 et 30 000 véhicules/jour; en général bi-directionnelles et destinées à passer en 2x2 organisation du travail classique avec un peu de travail programmé ; travail de nuit marginal	102	1 449 AE	900 à 3 100	1 110 €	1 700 €
			426 CEE	1 000 à 3 000	1 319 €	2 210 €
3	Routes : entre 30 000 et 50 000 véhicules/jours, voire plus ; majoritairement en 2 x 2 voies organisation du travail comportant une part importante de travail programmé; travail de nuit occasionnel	34	540 AE	900 à 2 300	1 350 €	2 300 €
			149 CEE	1 100 à 3 900	1 576 €	2 990 €
4	Routes : entre 50 000 et 80 000 véhicules/jour; voire jusqu'à 100 000; majoritairement en 2 x 2 voies (secteur urbain ou péri-urbain) organisation du travail comportant une part importante de travail programmé; travail de nuit fréquent	13	239 AE	900 à 2 200	1 397 €	2 800 €
			71 CEE	1 100 à 2 600	1 629 €	3 640 €
5	VRU de grandes agglomérations supportant environ 100 000 véhicules/jour; travail programmé généralisé y compris le travail de nuit	23	559 AE	1 000 à 4 700	3 150 €	3 700 €
			146 CEE	1 400 à 6 300	3 646 €	4 81 €
5+	Réseau classé en 5 de Ile de France uniquement avec forte densité de tunnels travail programmé généralisé y compris le travail de nuit	6	92 AE	4 400 à 5 900	4 847 €	4 900 €
			32 CEE	5 000 à 6 800	5 741 €	6 300 €

Propositions de l'administration pour 2008 :

- Plan pluri-annuel de revalorisation de la PTETE,
- Revalorisation du taux de l'ISH en heure de nuit en le portant de 30 à 50 %.

Le constat CFDT

- des disparités de niveaux de service et d'organisations de travail pour le même type d'itinéraire,
- certains règlements locaux et régimes indemnitaires « hors des clous » et des textes ARTT,
- des inégalités insupportables de PTETE pour un même travail d'un CEI à l'autre (1 000 € à 4 700 €),
- des taux de bonification du travail programmé (ISH) trop faibles.

La démarche CFDT

- Assurer aux agents, chefs d'équipe, contrôleurs et OPA concernés un juste revenu par rapport aux contraintes du travail en DIR, par des primes et indemnités pérennes comme le sont l'ISH et la PTETE, et non par des heures supplémentaires aléatoires ou autres systèmes bâtarde !
- Limiter le recours au cycle de travail atypique, lequel doit rester une exception et doit être dûment justifié.

Les revendications CFDT

- pas de perte de revenus en cas de changement d'organisation du travail ;
- un régime indemnitaire de base minimum pour les AE, égal à celui d'un adjoint administratif soit 3 000 € (PSR + PTETE) en portant la PTETE à 2 300 € dès maintenant - Pour les CEE, une PTETE minimum de 3 000 € ;
- à compter du 1^{er} janvier 2008, une PTETE déplafonnée au-delà des 2 300 € (AE) et 3 000 € (CEE) afin de tenir compte des contraintes liées à chaque type de centre ;
- revalorisation significative des taux de l'ISH.